

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 21 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un du mois de mai, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Claude COLLOMB-PATTON.

Étaient présents : Mme Catherine MANIGLIER, MM. Grégory BAERT, Serge HUDRY, Mme Stéphanie POIRIER, MM. Jean-Marc ALEMANY, Sébastien CHALLAMEL, Maires-Adjoints,

MM. Éric POLLET, Patrice GURRET, Jérôme AGNELLET, Mme Sandrine CRESPIN, M. Nicolas MORDRET, Mme Brigitte VACHERAND-DENAND, MM. Stéphane BRUGÈRE, Sébastien ATRUX-TALLAU, Mmes Gaëlle TAGLIABUE, Delphine FILLION-ROBIN, Odile PRIOLET, M. José BARRADAS, Mmes Floriane BERTEZ, Gaëlle GUEBEY, MM. Hakim SILANES EL MANIGHOUDI, Rémi FRADIN, Mmes Ghislaine AVRILLON dit-à-JEAN ANTOINE, Gaëlle VERJUS, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mmes Brigitte VULLIET, Christine RUFFON, Nicole LAURIA, Leslie BIBOLLET, Conseillères Municipales.

Date de la convocation : 13 mai 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 29

Secrétaire : M. Éric POLLET, Conseiller municipal délégué, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

---oo0oo---

N° 2026/075 - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE THÔNES CŒUR DES VALLÉES - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2026-052 DU 9 AVRIL 2026

Le Conseil municipal est représenté au sein du Conseil d'administration de l'association de l'Office de Tourisme communautaire Thônes Cœur des Vallées par deux délégués.

Par délibération n° 2026/052 du 9 avril 2026, le Conseil municipal a désigné Mme Brigitte VULLIET et M. José BARRADAS pour siéger au Conseil d'administration de ladite association.

Par ailleurs, par délibération du Conseil communautaire, Mme Brigitte VULLIET a été désignée déléguée communautaire pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'Office de Tourisme communautaire Thônes Cœur des Vallées.

En conséquence, Mme Brigitte VULLIET ne pouvant plus représenter la commune à ce titre, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau délégué afin de la remplacer.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, M. le Maire indique que toute désignation ou nomination doit en principe avoir lieu au scrutin secret.

Toutefois, le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations ou les présentations, sauf lorsqu'une disposition législative ou réglementaire impose expressément ce mode de scrutin.

Le Conseil municipal décide de ne pas procéder au scrutin secret.

Il est proposé la candidature suivante : Mme Gaëlle TAGLIABUE.

.../...

Envoyé en préfecture le 26/05/2026

Reçu en préfecture le 26/05/2026

Publié le 28/05/2026

ID : 074-217402809-20260521-CM26075-DE

S'LO

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **DÉSIGNE** déléguée au sein du Conseil d'Administration de l'association de l'Office de Tourisme communautaire Thônes Cœur des Vallées : Mme Gaëlle TAGLIABUE.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 22 mai 2026

Le Maire,



Claude COLLOMB-PATTON

POUR COPIE CONFORME

Le secrétaire de séance



Éric POLLET

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **26 MAI 2026** ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **28 MAI 2026**

THÔNES, le **28 MAI 2026**

Le Maire,



Claude COLLOMB-PATTON